

Exigences de publication liées aux fonds propres



Table des matières

1	Etendue des exigences de publication	3
2	Vue d'ensemble des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction des risques (RWA)	3
3	Liquidité	6
3.1	Stratégie et procédures	6
3.2	Structure et organisation	6
3.3	Evaluation du risque	6
3.4	Plan d'urgence	6
3.5	Ratio de liquidité à court terme (LCR)	7
3.6	Informations relatives au ratio de liquidité à court terme (LCR)	8
3.7	Ratio de financement (NSFR)	9
3.8	Informations relatives au ratio de financement (NSFR)	10

Liste des tableaux

TABLEAU 1 - KM1 - CHIFFRES CLÉS ESSENTIELS RÉGLEMENTAIRES (EN 1'000 CHF)	4
TABLEAU 2 - OV1 - APERÇU DES POSITIONS PONDÉRÉES PAR LES RISQUES (EN 1'000 CHF)	5
TABLEAU 3 - LIQ1 - LIQUIDITÉS : INFORMATIONS RELATIVES AU RATIO DE LIQUIDITÉS (EN 1'000'000 CHF)	8
TABLEAU 4 - LIQ2 - LIQUIDITÉS : INFORMATIONS RELATIVES AU RATIO DE FINANCEMENT (EN 1'000'000 CHF)	10

1 Etendue des exigences de publication

Selon la Circ. FINMA 16/01 « Publication - banques », la Banque est tenue de publier semestriellement un rapport pilier 3.

Les données de ce rapport faisant l'objet d'une actualisation à l'issue d'un bouclage intermédiaire, l'ensemble des tableaux ne sont pas publiés conformément aux indications de l'annexe 1 de la circulaire. Il faut se référer au pilier 3 de fin d'année pour avoir des compléments d'information.

2 Vue d'ensemble des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction des risques (RWA)

La Banque Cantonale de Genève applique l'approche standard internationale (AS-BRI) pour les publications réglementaires de risque de crédit, l'approche standard pour le risque de marché et l'approche de l'indicateur de base pour le risque opérationnel. Pour le risque opérationnel, la Banque appliquait l'approche standard avant le 31.03.2020.

Le périmètre de consolidation réglementaire est identique au périmètre de consolidation comptable.

Au 30.06.2022, le ratio de fonds propres du groupe se situe à 16.46%, au-dessus du minimum réglementaire de 12% (banque de catégorie 3). Le ratio de levier est de 6.75%, au-dessus de l'exigence réglementaire de 3%.

Sur le premier semestre 2022, le ratio de fonds propres du groupe est stable (-0.02 point de pourcentage), l'effet de l'augmentation des actifs pondérés par le risque (CHF +257 millions) étant compensée par l'effet de l'augmentation des fonds propres totaux (CHF +39 millions). La variation des fonds propres est liée à la prise en compte des résultats du premier semestre compensée par une diminution des fonds propres Tier 2, une décôte de 20% étant appliquée à un instrument Tier 2 de 110 millions CHF compte tenu de sa maturité résiduelle.

Le ratio de levier (*leverage ratio*) est stable à 6.8%.

Tableau 1 - KM1 - chiffres clés essentiels réglementaires (en 1'000 CHF)
KM1 : Chiffres-clés essentiels réglementaires (en 1'000 CHF)

	a	c	e
	30.06.2022	31.12.2021	30.06.2021
Fonds propres pris en compte			
1 Fonds propres de base durs (CET1)	1'848'693	1'787'231	1'737'171
2 Fonds propres de base (T1)	2'073'438	2'011'976	1'961'826
3 Fonds propres totaux	2'234'031	2'194'906	2'141'283
Positions pondérées en fonction des risques (RWA)			
4 RWA	13'568'431	13'311'471	13'452'313
4a Exigences minimales de fonds propres	1'085'474	1'064'918	1'076'185
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % der RWA)			
5 Ratio CET1 (%)	13.6%	13.4%	12.9%
6 Ratio de fonds propres de base (%)	15.3%	15.1%	14.6%
7 Ratio de fonds propres globaux (%)	16.5%	16.5%	15.9%
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)			
8 Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2.5 % dès 2019) (%)	2.5%	2.5%	2.5%
9 Volant anticyclique (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle (%)			
10 Volant de fonds propres supplémentaire en vertu du risque systémique international ou national (%)			
11 Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (%)	2.5%	2.5%	2.5%
12 CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (%)	8.5%	8.5%	7.9%
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFr (en % des RWA)			
12a(1) Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR (%)	4.0%	4.0%	4.0%
12b Volants anticycliques (art. 44 et 44a OFR) (%)	0.0%	0.0%	0.0%
12c Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	7.8%	7.8%	7.8%
12d Ratio-cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	9.6%	9.6%	9.6%
12e Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	12.0%	12.0%	12.0%
Ratio de levier Bâle III			
13 Engagement global	30'723'418	29'828'305	29'427'424
14 Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	6.8%	6.8%	6.7%
Ratio de liquidités (LCR)			
15 Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité	7'352'005	7'518'806	7'123'232
16 Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie	3'658'085	3'734'458	4'141'141
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	201%	201%	172%
Ratio de financement (NSFR)			
18 Refinancement disponible stable	21'274'254	20'667'551	
19 Refinancement stable nécessaire	15'370'997	15'104'719	
20 Ratio de financement, NSFR (en %)	138%	137%	

Le tableau OV1 « Aperçu des position pondérées par le risque » met en évidence le profil de risque de la banque selon la typologie des risques. Les besoins en fonds propres sont calculés pour couvrir :

- Risque de crédit
- Risque de crédit de contrepartie pour les dérivés et les REPO / Reverse REPO
- Risque de variation de valeur des dérivés (CVA)
- Risques liés aux placements collectifs gérés, détenus par la banque
- Risque de règlement
- Risque lié à des positions de titrisation
- Risque de marché
- Risque opérationnel

Les besoins en fonds propres pour les actifs sans contrepartie sont pris en compte dans les lignes 1 et 2 (voir note de bas de page no 4 de la Circ.-FINMA 16/01).

L'augmentation des actifs pondérés par le risque de CHF +257 millions entre le 31.12.2021 et le 30.06.2022 s'explique par l'augmentation des volumes des créances sur la clientèle et des créances sur les banques.

Tableau 2 - OV1 - Aperçu des positions pondérées par les risques (en 1'000 CHF)

	a	b	c
	RWA	RWA	Fonds propres minimaux
	30.06.2022	31.12.2021	30.06.2022
1 Risque de crédit (sans les CCR [risque de crédit de contrepartie])	12'295'894	12'031'539	983'672
2 Dont déterminé par l'approche standard (AS)	12'295'894	12'031'539	983'672
3 Dont déterminé par l'approche F-IRB			
4 Dont déterminé par l'approche supervisory slotting			
5 Dont déterminé par l'approche A-IRB			
6 Risque de crédit de contrepartie (CCR)	78'212	63'435	6'257
7 Dont déterminé par l'approche standard (AS-CCR)	53'233	57'901	4'259
7a Dont déterminé par l'approche standard simplifiée (ASS-CCR)			
7b Dont déterminé par la méthode de la valeur de marché			
8 Dont déterminé par un modèle (IMM ou méthode des modèles EPE)			
9 Dont déterminé par une autre approche (CCR)	24'980	5'534	1'998
10 Risque de variation de valeur des dérivés (CVA)	55'190	96'299	4'415
11 Titres de participation dans le portefeuille de banque sous l'approche basée sur le marché			
12 Investissements dans des placements collectifs gérés – approche look-through	50'417	61'297	4'033
13 Investissements dans des placements collectifs gérés – approche mandate-based	179'644	165'257	14'372
14 Investissements dans des placements collectifs gérés – approche fallback			
14a Investissements dans des placements collectifs gérés – approche simplifiée			
15 Risque de règlement	3'426	8	274
16 Positions de titrisation dans le portefeuille de la banque			
17 Dont soumis à l'approche internal ratings-based approach (SEC-IRBA)			
18 Dont soumises à l'approche external ratings-based approach (SEC-ERBA), y c. internal assessment approach (IAA)			
19 Dont soumis à l'approche standard (SEC-SA)			
20 Risque de marché	32'819	27'729	2'626
21 Dont déterminé selon l'approche standard	32'819	27'729	2'626
22 Dont déterminé par l'approche des modèles (IMA)			
23 Exigences de fonds propres afférentes aux transferts de positions entre le portefeuille de négoce et le portefeuille de banque			
24 Risque opérationnel	783'078	771'769	62'646
25 Montants en-dessous des seuils pertinents pour la déduction (montants soumis à pondération de 250 %)	89'749	94'138	7'180
26 Ajustements pour le « plancher » (floor)			
27 Total (1+6+10+11+12+13+14+14a+15+16+20+23+24+25+26)	13'568'431	13'311'471	1'085'474

3 Liquidité

3.1 Stratégie et procédures

Le Conseil d'administration décide les principes de gestion du risque de liquidité et détermine la tolérance au risque de liquidité. La tolérance au risque de liquidité est exprimée au travers de limites et seuils d'alerte fondés sur le Ratio de liquidité à court terme (LCR). Le niveau de ces limites est revu annuellement dans le cadre de la révision de la « Politique ALM et Liquidité » de la Banque.

3.2 Structure et organisation

La Direction générale est responsable de l'organisation et du fonctionnement de la gestion du risque de liquidité. Par délégation de la Direction générale, la gestion du risque de liquidité est confiée au Comité ALM (CALM). Ce comité se réunit mensuellement sous la présidence du CEO et comporte quatre autres directeurs généraux dont le CFO.

Au sein de la division Finance, le contrôle du risque de liquidité est effectué par le département ALM rattaché au CFO. Ce département est responsable :

- De l'établissement du rapport mensuel de risque de liquidité et de la présentation au CALM
- De la définition et du maintien des méthodologies, des modèles et des principes de gestion dans le domaine de la gestion du risque de liquidité selon le cadre défini dans la « Politique ALM et Liquidité »
- De communiquer quotidiennement le ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) de la maison mère à la trésorerie

3.3 Evaluation du risque

Conformément aux principes de la circulaire FINMA 2015/2, les approches retenues par la Banque pour évaluer le risque de liquidité sont :

- Le ratio de liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio [LCR]) évalué sur base quotidienne pour la maison mère et de manière mensuelle pour le groupe et la maison mère
- Le ratio de financement (Net Stable Funding Ratio [NSFR]) évalué sur base trimestrielle
- Des stress tests principalement basés
 - Sur des approches comparables à celles retenues dans le cadre du ratio de liquidité à court terme
 - Sur le principe de l'horizon de survie

Les stress tests sont déclinés selon des scénarios systémiques et/ou idiosyncratiques. Ces stress tests tiennent compte des spécificités de la Banque et tiennent compte du refinancement en monnaies étrangères.

3.4 Plan d'urgence

Conformément à l'Ordonnance sur les liquidités (OLiQ, art. 10), la banque dispose d'un plan d'urgence en cas de crise de liquidité qui repose sur trois piliers :

- Un dispositif d'appréciation du niveau de risque en fonction de stress tests idiosyncratiques et systémiques
- Des règles d'escalade à la hiérarchie en cas de dépassement de seuils d'alerte et limites
- Un inventaire des contre-mesures à prendre en cas de crise de liquidité

Le plan d'urgence est revu annuellement.

3.5 Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Le LCR (Liquidity Coverage Ratio) constitue une des normes réglementaires quantitatives du cadre de gestion du risque de liquidité défini dans l'Accord de Bâle III. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015. L'exigence minimale est de 100% dès le 1^{er} janvier 2019. Le ratio LCR constitue une norme internationale qui vise à faire en sorte qu'une banque dispose d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (High Quality Liquid Assets [HQLA]) non grevés, sous forme d'encaisse ou d'autres actifs pouvant être convertis en liquidités pour couvrir ses besoins de liquidité dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Pour le premier semestre 2022, le niveau du ratio LCR toutes devises du Groupe BCGE est resté élevé et en moyenne supérieur à 200%. La variabilité du ratio LCR toutes devises du Groupe BCGE est principalement induite par la variabilité des sorties nettes de trésorerie.

Les actifs liquides de haute qualité (HQLA) sont composés principalement des avoirs déposés en compte de virement à la Banque Nationale Suisse (BNS). Le part complémentaire correspond principalement à des titres d'émetteurs notés AAA à AA- (Confédération Suisse, Centrale de Lettres de Gage, etc.) éligibles aux opérations de refinancement auprès de la BNS et au numéraire détenu par la Banque.

Concernant la concentration des sources de financement, la principale source de refinancement de la Banque est composée de dépôts de clientèle atomiques et diversifiés. Au 30 juin 2022, le refinancement de la Banque est principalement basé sur :

- Des engagements résultants des dépôts de la clientèle pour plus de 65% du passif
- Des emprunts banque et emprunts auprès de la Centrale de Lettres de Gage pour plus de 15% du passif

Les sorties de liquidité résultant d'appels de marge « potentiels » sont principalement induites par les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt par dérivés auprès de contreparties bancaires CSA (Credit Support Annex).

Le niveau du LCR en Franc Suisse est significativement plus élevé que celui du LCR regroupant toutes les devises d'une part car les HQLA sont principalement libellés en Franc Suisse et d'autre part car le Groupe BCGE doit assurer le financement centralisé de sa filiale française (principalement en Euro) ainsi que le financement de l'activité de Global Commodity Finance (principalement en Dollar US).

3.6 Informations relatives au ratio de liquidité à court terme (LCR)

Tableau 3 - LIQ1 - Liquidités : informations relatives au ratio de liquidités (en 1'000'000 CHF)

		T1 2022		T2 2022	
		Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées
Actifs liquides de haute qualité (HQLA)					
1	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)		7'569		7'352
Sorties de trésorerie					
2	Dépôts de détail	10'880	933	11'078	952
3	■ dont dépôts stables	4'426	221	4'434	222
4	■ dont dépôts moins stables	6'455	712	6'644	730
5	Financement de clients commerciaux ou de gros clients non garantis	6'120	3'657	6'009	3'565
6	■ dont dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts des membres d'un réseau financier auprès de la caisse centrale	1'213	294	1'257	312
7	■ dont dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	4'841	3'297	4'752	3'253
8	■ dont titres de créances non garantis	67	67	0	0
9	Financement de clients commerciaux ou de gros clients garantis et swaps de garantie		0		0
10	Autres sorties de trésorerie	1'220	371	1'297	418
11	■ dont sorties de trésorerie associées à des dérivés et à d'autres transactions	184	137	242	175
12	■ dont sorties de trésorerie associés à des pertes de financement sur titres adossés à des actifs, obligations sécurisées, autres instruments structurés, papiers monétaires adossés à des actifs, structures ad hoc, véhicules d'investissement sur titres et autres facilités de financement analogues	19	19	15	15
13	■ dont sorties de trésorerie associées à des facilités de crédit et de liquidité	1'017	215	1'040	228
14	Autres engagements de financement contractuels	109	109	78	78
15	Autres engagements de financement conditionnels	3'322	67	3'371	61
16	= Somme des sorties de trésorerie		5'137		5'074
Entrées de trésorerie					
17	Opérations de financement garanties (reverse repos par ex.)	0	0	0	0
18	Entrées de trésorerie provenant des expositions pleinement performantes	2'232	1'327	2'261	1'397
19	Autres entrées de trésorerie	92	92	18	18
20	= Somme des entrées de trésorerie	2'324	1'419	2'280	1'416
Valeurs apurées					
21	Somme des HQLA		7'569		7'352
22	Somme nette des sorties de trésorerie		3'718		3'658
23	Ratio de liquidité à court terme LCR (en %)		203.56%		200.98%

3.7 Ratio de financement (NSFR)

Le NSFR (Net Stable Funding Ratio) constitue une des normes réglementaires quantitatives du cadre de gestion du risque de liquidité défini dans l'Accord de Bâle III. Le NSFR est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2021. L'exigence minimale est de 100% dès le 1^{er} juillet 2021. Le ratio NSFR constitue une norme internationale qui vise à faire en sorte qu'une banque dispose d'une adéquation suffisante entre les financements stables disponibles (Available Stable Funding [ASF]) et les besoins en financement stables requis (Required Stable Funding [RSF]).

Pour le premier semestre 2022, le niveau du ratio NSFR du Groupe BCGE est resté supérieur au seuil réglementaire de 100%. Au 30.06.2022 le ratio s'établit à 138%, en baisse de 2% par rapport au trimestre précédent (31.03.2022 : 140%). Cette baisse s'explique d'une part par la baisse des financements stables disponibles (CHF -140 mios) et d'autre part par la hausse des financements stables requis (CHF +129 mios).

La banque ne déclare pas d'actifs ou d'engagements interdépendants au sens de la circulaire FINMA 2015/2 Cm 413*.

3.8 Informations relatives au ratio de financement (NSFR)

Tableau 4 - LIQ2 - Liquidités : informations relatives au ratio de financement (en 1'000'000 CHF)

		31.03.2022				
		Valeurs non pondérées, en fonction de l'échéance résiduelle				Valeurs pondérées
		Sans échéance	< 6 mois	≥ 6 mois à < 1 an	≥ 1 an	
Indications sur le refinancement stable disponible						
1	Instruments de fonds propres	1'805	0	90	261	2'157
2	■ dont fonds propres réglementaires	1'805	0	90	135	2'030
3	■ dont autres instruments de fonds propres	0	0	0	126	126
4	Dépôts à vue et/ou à terme de clients privés et de petites entreprises	13'444	81	5	1	12'463
5	■ dont dépôts stables	5'709	1	0	0	5'426
6	■ dont dépôts moins stables	7'734	79	5	0	7'037
7	Moyens de financement non garantis provenant d'établissements non financiers (sans les petites entreprises) (wholesale)	2'944	215	139	0	1'649
8	■ dont dépôts opérationnels	800	0	0	0	400
9	■ dont dépôts non opérationnels	2'143	215	139	0	1'249
10	Engagements adossés à des actifs interdépendants	0	0	0	0	0
11	Autres engagements	2'794	2'456	473	4'543	5'145
12	■ dont engagements résultant d'opérations en dérivés		36	9	240	
13	■ dont autres engagements et instruments de fonds propres	2'794	2'419	464	4'303	5'145
14	Total du refinancement stable disponible					21'414
Indications relatives au refinancement stable requis						
15	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)	6'445	268	50	1'594	250
16	Dépôts opérationnels auprès d'autres institutions financières	319	0	0	0	159
17	Crédits et titres performants	1'636	3'116	289	14'678	14'154
18	■ dont crédits performants à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1	0	14	0	0	1
19	■ dont crédits performants à des institutions financières garantis par des HQLA hors niveau 1 ou non garantis	143	1'023	86	85	303
20	■ dont crédits performants à des entreprises hors secteur financier, à des clients retail ou PME, à des États, des banques centrales et des autres corporations de droit public	1'306	1'729	148	4'227	5'195
21	▶ dont comportant une pondération risque inférieure ou égale à 35 % dans l'approche AS-BRI	0	0	0	44	28
22	■ dont créances hypothécaires performantes	1	325	45	10'261	8'455
23	▶ dont comportant une pondération risque inférieure ou égale à 35 % dans l'approche AS-BRI	1	318	45	9'775	8'039
24	■ dont titres qui ne sont pas en défaut et qui ne sont pas éligibles en qualité de HQLA, y c. les titres de participation négociés en bourse	186	25	10	104	199
25	Actifs adossés à des engagements dépendants	0	0	0	0	0
26	Autres actifs	478	3	0	137	567
27	■ dont matière premières physiques, y c. or					41
28	■ dont actifs remis en qualité de marge initiale pour des dérivés et à titre de contribution pour des fonds de défaillance de contreparties centrales		0	0	0	0
29	■ dont actifs NSFR sous forme de dérivés		0	0	39	0
30	■ dont passifs NSFR sous forme de dérivés, avant déduction de la marge de variation remise		0	0	0	0
31	■ dont tous les autres actifs résiduels	429	3	0	98	525
32	Eléments hors bilan		1'058	31	64	112
33	Total du refinancement stable requis					15'242
34	Ratio de refinancement stable (NSFR) (%)					140%

30.06.2022

Valeurs non pondérées, en fonction de l'échéance résiduelle						Valeurs pondérées
Sans échéance	< 6 mois	≥ 6 mois à < 1 an	≥ 1 an			
Indications sur le refinancement stable disponible						
1	Instruments de fonds propres	1'861	0	90	239	2'191
2	■ dont fonds propres réglementaires	1'861	0	90	135	2'086
3	■ dont autres instruments de fonds propres	0	0	0	104	104
4	Dépôts à vue et/ou à terme de clients privés et de petites entreprises	13'689	83	8	1	12'691
5	■ dont dépôts stables	5'754	2	1	0	5'469
6	■ dont dépôts moins stables	7'935	81	8	0	7'222
7	Moyens de financement non garantis provenant d'établissements non financiers (sans les petites entreprises) (wholesale)	2'804	423	26	0	1'627
8	■ dont dépôts opérationnels	744	0	0	0	372
9	■ dont dépôts non opérationnels	2'060	423	26	0	1'255
10	Engagements adossés à des actifs interdépendants	0	0	0	0	0
11	Autres engagements	2'400	3'128	127	4'749	4'766
12	■ dont engagements résultant d'opérations en dérivés		78	7	403	
13	■ dont autres engagements et instruments de fonds propres	2'400	3'050	120	4'346	4'766
14	Total du refinancement stable disponible					21'274
Indications relatives au refinancement stable requis						
15	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)	6'550	215	54	1'588	215
16	Dépôts opérationnels auprès d'autres institutions financières	265	0	0	0	132
17	Crédits et titres performants	2'180	2'592	356	14'729	14'335
18	■ dont crédits performants à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1	0	19	0	0	2
19	■ dont crédits performants à des institutions financières garantis par des HQLA hors niveau 1 ou non garantis	92	810	97	95	278
20	■ dont crédits performants à des entreprises hors secteur financier, à des clients retail ou PME, à des États, des banques centrales et des autres corporations de droit public	1'872	1'557	190	4'263	5'443
21	▶ dont comportant une pondération risque inférieure ou égale à 35 % dans l'approche AS-BRI	0	0	0	42	27
22	■ dont créances hypothécaires performantes	29	177	60	10'273	8'416
23	▶ dont comportant une pondération risque inférieure ou égale à 35 % dans l'approche AS-BRI	26	170	60	9'814	8'020
24	■ dont titres qui ne sont pas en défaut et qui ne sont pas éligibles en qualité de HQLA, y c. les titres de participation négociés en bourse	186	30	10	98	197
25	Actifs adossés à des engagements dépendants	0	0	0	0	0
26	Autres actifs	478	2	0	166	581
27	■ dont matière première physiques, y c. or					41
28	■ dont actifs remis en qualité de marge initiale pour des dérivés et à titre de contribution pour des fonds de défaillance de contreparties centrales		0	0	0	0
29	■ dont actifs NSFR sous forme de dérivés		0	0	61	8
30	■ dont passifs NSFR sous forme de dérivés, avant déduction de la marge de variation remise		0	0	0	0
31	■ dont tous les autres actifs résiduels	430	2	0	105	531
32	Éléments hors bilan		1'101	62	45	108
33	Total du refinancement stable requis					15'371
34	Ratio de refinancement stable (NSFR) (%)					138%